

COMMISSION
FINANCES ET FISCALITE

COMMENT OPTIMISER LA POLITIQUE RH DE SA COMMUNE ?

Focus sur les contrats de la Fonction Publique Territoriale



Note préparatoire du 30/11/2021

I INTERVENANTS

Antoine SAVINAUD, Juriste et conseiller statutaire au Centre Interdépartemental de la Grande Couronne de la région Île-de-France (CIG Grande Couronne)

Léa DRALET, membre du service conseil statutaire du CIG Grande Couronne de la région Île-de-France

.....

🕒 Le 30 novembre 2021 de 14h00 à 15h30

📍 En visioconférence

Élus référents :

- 👤 • **COLAS** Romain, maire de Boussy-Saint-Antoine (91)
- **MERCHAT** Sophie, seconde adjointe au maire, déléguée aux finances d'Enghien-les-Bains (95)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://amif-asso.webex.com/amif-asso-fr/j.php?MTID=m88ec12f178ee8afb3f3b99c95959d4bc>

Mot de passe : finances30

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105 ou support@frv-sense.com

.....

I OBJECTIFS

- **Présenter les différentes possibilités de recrutement dans la fonction publique territoriale**
-

- **Revenir sur les enjeux, les avantages et les inconvénients de chaque contrat**
-

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Le **recours aux agents contractuels n'est pas une pratique systématique des administrations publiques françaises**. En effet, et en ce qui concerne la fonction publique territoriale (FPT), le passage par la voie des concours pour devenir fonctionnaire territorial (lois de 1983 et 1984, acte I de la décentralisation) demeura pendant longtemps la règle absolue en vigueur.

Bien que celle-ci ne soit pas désuète (elle reste d'ailleurs la norme), sa prééminence tend à faiblir au fur et à mesure des réformes.

Dans un récent rapport¹, la Cour des Comptes dénombrait ainsi plus de 291 000 agents contractuels dans la FPT en 2017, avec une hausse globale de 12.7% par rapport à 2010.

Dans une logique de contraction de la dépense publique, de crise économique et de modernisation de l'action publique, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique symbolise, à bien des égards, cette « dégressivité » du recours aux fonctionnaires titulaires dans la territoriale.

Deux innovations majeures dans cette loi sont à noter : les emplois de direction s'ouvrent aux contractuels et les contrats de projet permettent d'embaucher pour mener à bien un projet ou une opération identifiée (pour une durée de 1 à 6 ans).

Ces innovations contractuelles en gestion des ressources humaines (GRH) démontrent la mutation du marché du travail, qui passe d'une logique de recrutement par statut à une logique de recrutement par compétences².

Les types de contrats dans la FPT sont nombreux et dépendent de nombreux critères. Pourtant, ils peuvent être un levier majeur pour réduire ou contenir les charges de fonctionnement des collectivités locales et leurs groupements dans un cadre contraint³.

I ENJEUX DE LA SÉANCE

La Commission Finances - Fiscalité a pour vocation de réfléchir aux problématiques essentielles de la gestion communale. Elle revient également sur tout sujet concernant les finances ou la fiscalité des communes franciliennes (directement ou indirectement).

Cette séance doit permettre aux élus de **réfléchir sur les actions menées ou à mener concernant leurs politiques RH, selon la taille de la commune et le degré de mutualisation de services avec leurs intercommunalités.**

¹ Cour des comptes – chambres régionales et territoriales des comptes. (2020). *Les agents contractuels dans la fonction publique*. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-agents-contractuels-dans-la-fonction-publique>

² Voir la bibliographie indicative du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance : La compétence : un (en)jeu de société ? | economie.gouv.fr

³ Une seconde vague de contrats de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, dit « contrats de Cahors », est envisagée dans le rapport de la Commission pour l'avenir des finances publiques. (2021). « *Nos finances publiques post-Covid-19 : pour de nouvelles règles du jeu* ».

Les intervenants de cette séance reviendront sur les différents types de contrats mobilisables, et illustreront ces possibilités avec des exemples concrets provenant de leurs expériences.

I PROPOSITION DE DÉROULÉ

14H00 - 14H10 Introduction de la séance par les élus référents (10 minutes)

14H10 - 14H50 Présentation des intervenants (40 minutes)

14H50-15H20 Séquence de questions/réponses avec les participants (30 minutes)

15H20-15H30 Conclusion des élus référents (10 minutes)